



Conseil  
communal

Commune d'Oron  
Le Bourg 9  
1610 Oron-la-Ville

Madame  
Grossglauser Patricia  
Rte Chesalles 3  
1608 Bussigny-sur-Oron

Oron-la-Ville, le 12 avril 2018

**Préavis n° 09/2018**  
**Crédit d'investissement de CHF 330'000.00 pour la réfection de la route communale**  
**Bussigny-sur-Oron - Saint-Martin**

Madame la Conseillère,

Au cours de sa séance du 11 avril 2018, le Bureau du Conseil vous a désigné comme **PRESIDENT de la commission d'étude** du préavis municipal cité en marge.

**Le Président de cette commission est :**

Grossglauser Patricia

**Les membres de cette commission sont :**

Mayor Pascal  
Massard Sébastien  
Vinay Jérôme  
Schwaar Jean-Luc

**Les suppléants sont :**

Caillat Marc-Etienne  
Meyer Florian

Nous vous prions de bien vouloir convoquer les membres désignés pour étudier ce préavis municipal et fournir vos rapports en 3 exemplaires. **LES 3 EXEMPLAIRES DU RAPPORT DÛMENT SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES DE VOTRE COMMISSION**, (il appartient au Président de faire le nécessaire pour avoir toutes les signatures) doivent être déposés dans la boîte aux lettres (derrière le bâtiment) du **Conseil communal, Le Bourg 9 à Oron-la-Ville (et non au bureau communal de Palézieux)**. **Et également envoyé par mail au Président du Conseil, à la secrétaire du Conseil et au Greffe**. La séance du Conseil aura lieu le lundi 14 mai 2018, nous vous saurions gré de transmettre votre rapport pour le **vendredi 4 mai 2018 à midi** dernier délai.

**Disponibilité de la Municipalité : voir avec le délégué de la Municipalité.**

**Important : ne pas oublier de réserver une salle auprès de l'administration communale pour la séance avec le délégué de la Municipalité et d'utiliser le modèle type de rapport, disponible sur l'accès sécurisé du site internet.**

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

La Présidente	La Secrétaire
	
Myriam Edward	Lorraine Bard



**Annexe :** - 1 préavis municipal  
**Copie à :** - La Municipalité  
- Aux membres de cette  
commission avec copie du préavis concerné